

portant mise à la disposition du
Ministre des Finances & des Affaires
Economiques de personnel de l'Assistan-
ce Technique Française.-

Λ E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

Original....	1
JORD.....	1
FR.....	2
MAC.....	2
MFAE.....	7
MFPT.....	2
CF.....	2
DC.....	2
T ^r ésor.....	4
L.....	2
Ministères	7
SGG 4 - IAA	1
Gde.Chanc.	1
DGAJL	2
CS	6

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965
- VU le Décret n° 106/PR du 30 Mars 1967 portant formation du Gouvernement
- VU le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement
- VU la loi 61-18 du 8 juin 1961 approuvant les accords de coopération franco-dahoméenne
- VU la lettre de mise à la disposition du Gouvernement du Dahomey

Λ) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Le personnel de l'Assistance Technique Française dont les noms suivent

- Monsieur LEGROS Albert
Chef de Centre Mécanographique
- Monsieur BEURTHEY Maurice
Programmeur
- Monsieur VALLA Roger
Programmeur

sont mis à la disposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques pour servir au Central Mécanographique à COTONOU.

ARTICLE 2. Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 avril 1967

Par le Président de la République
le Ministre des Finances &
des Affaires Economiques

GENERAL Christophe SOGLC